Délégation Nationale Société Générale
32 Place Ronde
92972 Paris La Défense Cedex
Tél. : 01 42 14 41 18
Fax : 01 42 14 93 77
e mail : delegation-nationale@cfdt-sg.fr

Paris, le 5 février 2018

Concertation BDDF

Pour la Direction : Youssef Bouni, Jean-François Climent, Stéphane Dubois, André-Guy Turoche
Pour la CFDT : Monique Motsch, Khalid Bel Hadaoui, Ghislaine Vieira

En début de réunion, et malgré les pressions de la Direction, l'ensemble des organisations syndicales a appuyé la demande de la commission économique de missionner une expertise sur la justification économique et stratégique du plan de transformation de BDDF. Ce énième plan ne préjuge pas d'être le dernier. La CFDT demande à avoir une vision élargie autant sur le périmètre des métiers (DEC, PSC, CRCM..) que dans le temps.
L'avenir et la pérennité du réseau au-delà de 2020 sont de véritables sujets d'inquiétude pour la CFDT.

La Direction axe la négociation de cet accord autour de 3 thèmes : **mobilité, formation, départs**.

La réunion du jour a porté sur la **mobilité,** la Direction souhaitant revoir en profondeur les règles appliquées jusqu'à présent.

Un seul mot pour qualifier la proposition de la Direction : DISCRIMINATION !!!

Discrimination à plusieurs titres :

- **La Direction choisit unilatéralement les postes concernées**
  - Sont exclus les métiers suivants : CTC clicom, CBP, CGP, CCPro support, RC Pro, REP (responsable espace pro), CCPro, CCBG, Directeur CRC, Management opérationnel CRC, Responsable équipe CRC, CC en CRC, RCE et RCC, CCEnt, CCEnt Expert, ADA
  - Sont exclus sur les DECs du bassin d'emplois de LYON : les DCE des DECs de Lyon Est, Lyon Ouest, Lyon Entreprise, Villefranche sur Saône.
  - Sont exclus tous les salariés des DRIF Sud et DRIF Nord sauf les CA et CAP des DEC de Cergy, Mantes, Chessy, Massy, Melun, Evry, Saint Quentin en Yvelines et Versailles.
  - Ainsi que tout salarié dont le départ entraînerait une perte de compétences indispensables au fonctionnement du métier ou de l'activité dont il relève.

- **Les conditions financières sont différentes**
  - que l'on soit TMB/Cadre ou membres du Codir
  - que le poste soit supprimé ou transféré.
  - que la destination de mobilité soit ou Nord (Lille, Strasbourg, DRIF Nord et Sud) ou au Sud (Rennes, Bordeaux, Marseille Lyon), avec une vision géographique propre à la Direction.

Aucune des revendications présentées au préalable par la CFDT n'a été retenue, par exemple :

- **Une seule instruction mobilité s'appliquant à l'ensemble des salariés, quel que soit leur statut**
- **Prise en charge du loyer pour tous**
- **Enveloppe mobilité restante qui doit rester ouverte en cas de nouvelle mutation**
- **Majoration de primes en cas de mutations successives subies**
- **Respect de l'accord social concernant les IFT**

La CFDT rappelle également les enjeux concernant la mobilité fonctionnelle et demande :

- **Plus de visibilité dans la bourse des emplois,**
- **Possibilité de tester d'autres postes au travers de « vis ma vie »**
- **Prime en cas de mutations fonctionnelles subies**
- **Visibilité plus grande sur les différents bassins d'emplois**
- **Réelle politique salariale pour conserver les compétences.**

La Direction réaffirme sa volonté d'aller vite et souhaite un accord bouclé pour le 22 février, date de la plénière du CSEC.
Pour la CFDT il ne faut pas confondre vitesse et précipitation. Il ne s'agit pas de jouer la montre, l'inquiétude des salariés est grande et il faut y répondre.

Alors que rien n'est réglé concernant la mobilité, comment en seulement deux séances supplémentaires la direction entend-elle régler les sujets portants sur la formation et les départs volontaires, notamment tout ce qui touche à la transition d'activité ?

L'avenir de plus de deux mille salariés mérite plus que 4 séances de négociation
La CFDT, à l'inverse de la Direction, ne jouera pas la carte du mépris.